

Rapport N° 78/2017

Rénovation du Centre sportif du Rocher

Demande d'un crédit de CHF 495'000.- TTC pour l'organisation d'un appel d'offres de prestations d'architecture et d'ingénierie suivi d'un avant-projet chiffré

Nyon, le 21 décembre 2017

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'examiner le préavis No 78 : "**Rénovation du Centre sportif du Rocher**" s'est réunie le 20 décembre 2017. Elle est composée de : GAILLE Josette, CAMPICHE Thierry, DELLEY Stéphane, KARLEN Dominique, LUGEON David, TRIPET Olivier, VUILLE Jean-Pierre et PATELLI Pierre, président rapporteur.

La Municipalité était représentée par Monsieur Claude Uldry, Municipal et de Monsieur Patrik Troesch, Chef de service. Nous les remercions pour leur présentation et pour leurs réponses à nos questions.

Introduction :

La rénovation du centre sportif se pose depuis l'année 2011 dans le service Architecture et Bâtiments de la ville de Nyon. Le projet de construction des écoles a malheureusement retardé ce projet dû au manque de moyens pour le mettre en œuvre. Maintenant que la piscine du Cossy va devenir opérationnelle, une rénovation qui n'impacte que de manière minimale sur les activités scolaires par un transfert des élèves, est possible. La piscine du Rocher sera fermée à la fin de cette année scolaire. Quant aux trois salles de gymnastique du Rocher, elles ne seront rénovées que lorsque la salle multisports de Colovray sera en activité, soit en 2023.

Préavis No 78 :

Par ce projet, la Municipalité pourra enclencher le processus d'appel d'offres et revenir devant le Conseil avec deux préavis. Dans un premier temps (fin 2018) avec une demande de crédit d'étude, ce qui permettra à la Municipalité d'y voir plus clair et de faire des propositions concrètes au Conseil quant aux rénovations à faire. Cette première étape permettra également de planifier un projet et d'éviter un concours d'architecture qui serait plus coûteux et plus lent.

La rénovation du Rocher est plus que pressante au vu de la corrosion de certaines parties de la toiture qui sont déjà tombées au cours de l'année et d'un état alarmant de plusieurs parties soutenant le toit qui peuvent faire effondrer la structure en cas de forte neige. Le bâtiment dans son ensemble est mal isolé et engendre des coûts de chauffage excessif.

Cette salle, construite pendant les années septante, paye le prix du manque d'entretiens et de petits travaux jamais entrepris par manque de crédits accordés pour son maintien.

La commission tient à faire remarquer que les travaux auraient dû commencer plus tôt pour éviter de se trouver dans une situation qui pourrait se révéler dangereuse. Le Municipal et le Chef de service ont affirmé qu'en cas du moindre risque potentiel, la piscine sera fermée. Un premier rapport d'expert relayé par la presse locale démontre l'urgence des travaux.

La structure du bâtiment étant innovante pour son temps, permettrait une rénovation en deux temps que la Commission et la Municipalité estiment plus adaptée pour ne pas paralyser les offres aux clubs sportifs et aux écoles de la ville. Les rénovations de la piscine sont urgentes et les modifications des autres espaces pressantes. Par ce rapport nous permettons de pouvoir lancer les procédures permettant d'agir d'ici 2020 et de finir les rénovations en 2024.

Conclusion :

La Commission unanime estime que cette étape doit être effectuée pour permettre une rénovation nécessaire. Le Conseil devra d'ici un an réellement évaluer l'option que nous voulons pour le déroulement des travaux lors du crédit d'étude. Il existe une certaine cohérence avec les constructions actuelles des bâtiments scolaires et sportifs pour que cela ne chamboule pas trop le fonctionnement de notre ville.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 78/2017 « Rénovation du Centre sportif du Rocher - Demande d'un crédit d'étude de CHF 495'000 TTC »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un crédit de CHF 495'000.- TTC pour la phase d'appel d'offre suivie d'un avant-projet de la rénovation du Centre sportif du Rocher ;
2. de porter ce montant en en augmentation du compte N° 9143-20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

La Commission :

GAILLE Josette
CAMPICHE Thierry
DELLEY Stéphane
KARLEN Dominique
LUGEON David
TRIPET Olivier
VUILLE Jean-Pierre
PATELLI Pierre, président rapporteur